

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2015

Convocations du 10 février 2015.

L'An Deux Mil quinze, le 24 février, à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, David FERRAND, Christophe FREBOURG, Michel DIDION, Emmanuel COTREBIL, Amélie ALEXANDRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pascal BAUCHE (excusé), Sylvie GASSE (excusée).

Pouvoirs : Pascal BAUCHE a donné pouvoir à Frédéric TIHI.

Sylvie GASSE a donné pouvoir à Stéphane CAVELAN.

Secrétaire de séance : Brigitte MARITAUD-GRONGNET

Lecture du procès verbal des deux séances précédentes qui sont approuvés par l'assemblée.

Mr le Maire souhaite la bienvenue aux 6 membres du conseil municipal des jeunes présents.

Il leur explique le rôle d'un conseil municipal dans une collectivité et leur précise qu'ils sont là pour observer dans le silence sans droit de vote. Ils pourront cependant être consultés sur les sujets qui les concernent. Les membres du conseil municipal des jeunes donnent un compte rendu sur leur première réunion. Un logo est en cours de réalisation, un plan du terrain de foot a été réalisé pour prévoir l'emplacement du futur abri.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour ajouté d'un point « subvention de l'ASDB » sur accord de tous les membres présents.

BLASON

Concernant la dernière ébauche du blason, il est décidé de supprimer les racines de l'arbre et de rajouter sur la partie supérieure le lion représentant l'emblème héraldique de la Normandie continentale. L'arbre représentant le bois, la crosse représentant l'évêque et la police de caractère restent inchangés.

Christophe Frébourg se propose de finaliser ces modifications.

AVANT PROJET ECLAIRAGE PUBLIC « RUE DU MANOIR » (ANNULATION DELIBERATION DE 2014 et DELIBERATION N° 2015/2)

Les travaux prévus pour la 30^{ème} tranche d'éclairage public « rue du Manoir » n'ont pas pu être réalisés sur l'année 2014. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter cette opération sur l'année 2015 et d'annuler la délibération n°2014/6.

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2013-1-76111-3186 et désigné « rue du manoir (version1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 31 011,56 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 674,18 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 14 674,18 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

LE PLUI - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (DELIBERATION N° 2015/3)

Mr le maire informe les conseillers municipaux qu'il a assisté le jeudi 4 décembre à 18h30 à une réunion d'information sur la mise en place du futur PLUi à la communauté de communes du plateau de Martainville avec la collaboration du CAUE.

Ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est une évolution de la législation avec la loi ALUR du 26 mars 2014 donnant transfert de plein droit de la compétence urbanisme aux intercommunalités dès mars 2017.

Avant cette date butoir, le transfert volontaire est voté si 2/3 des communes, représentant 50 % de la population, est d'accord.

Après avoir pris connaissance de la délibération de la Communauté de Communes en date du 19 février 2015.

Vu les articles L5211-17 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui organise les modifications statutaires d'un E.P.C.I, et notamment le transfert des compétences.

Vu les obligations nées de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR.

Vu le Code de l'Urbanisme.

Considérant que ces dispositions autorisent la modification de la compétence suivante à l'article 4-1-2 « Aménagement de l'Espace » Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le transfert de compétence
- accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du plateau de Martainville

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT L'ORDONNATEUR A PASSER DES MARCHES (DELIBERATION N° 2015/4)

Mr le Maire, sur demande de la trésorière comptable du trésor public, rappel aux membres du conseil municipal la forme des marchés publics des collectivités locales et leurs justificatifs à produire au service des finances publiques. Tout achat d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local est un marché public dès le 1^{er} euro.

Le 1^{er} alinéa de l'article du code des marchés publics pose l'obligation de passer sous forme écrite les marchés d'un montant égal ou supérieur à 15 000 € HT.

Sous ce seuil, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'ordonnateur à passer les marchés par délégation du conseil municipal telle que prévue au 4^o l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à monsieur le maire, pour la durée de son mandat, la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Mr le Maire fait lecture de la demande de subvention du 2 janvier 2015 et des statuts de l'association « Bien Vivre Ensemble » créer le 29 décembre 2014. Celle-ci compte actuellement une vingtaine d'adhérents principalement issus de Bois d'Ennebourg. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention pour le moment et attend d'avoir une vision du fonctionnement de celle-ci sur la durée et son évolution. Une subvention de 625 € sera prévue au budget 2015 dans le cas d'un accord ultérieur.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASDB (DÉLIBÉRATION 2015/5)

Au vu de la demande présentée à cette séance, le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante pour l'année 2015 :

- **Association des 2 Bois (ASDB) : 1 250 €** de subvention de fonctionnement
Dépense prévue à l'article 6574 du Budget primitif 2015.

REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUITE A L'AUGMENTATION DE LA POPULATION TRANSMIS PAR L'INSEE (DÉLIBÉRATION 2015/6)

- Vu le recensement de la population légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 donnant une population municipale de 500 habitants,
- Vu l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder à Mr Frédéric TIHI, Maire, une indemnité de fonction brute mensuelle revalorisée au taux de 31 % de l'IB 1015.
- Décide d'accorder aux trois adjoints, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE et Brigitte MARITAUD-GRONGNET, une indemnité de fonction brute mensuelle revalorisée au taux de 8,25 % de l'IB 1015.

Celle-ci sera effective à compter de la date de dépôt à la préfecture de Seine Maritime.

Un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est joint à la présente délibération.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA COM COM

Mr le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les deux conseillers communautaires représentant la commune de Bois l'évêque à la communauté de communes ont été désigné d'office dans l'ordre du tableau du conseil municipal élu aux dernières élections. Le Maire et son 1^{er} adjoint ont donc été élus d'office.

Les réunions de la Com Com ont principalement lieu le jeudi soir. Une demande de possibilité de changement de jour a été effectuée et rejeté.

Il est difficile pour Stéphane Cavelan de s'y présenter jusqu'au mois de juin prochain à la place de Frédéric Tihi en cas d'absence. Il est cependant nécessaire, voir obligatoire, qu'un représentant de la commune puisse assister à ces réunions très importantes.

Stéphane Cavelan ne souhaite pas démissionner et il est décidé qu'un pouvoir sera donné à un autre conseiller municipal qui pourra prendre des notes sans participer aux votes.

Un pouvoir sera donné à un délégué de la communauté de communes pour obtenir un vote au nom de la commune.

SECURISATION REGARD PLUVIAL

Les travaux de mise en sécurité de la bouche d'engouffrement rue principale ont été réalisé par Christian WAY, notre employé communal.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLIC (PAVE)

Une réunion concernant le PAVE a eu lieu à la communauté de communes le 5 février 2015. Des plans de cadrage ont été réalisés et proposés aux communes qui après étude approfondie sur les zones concernées doivent faire remonté les observations à apporter.

Mr le Maire et les conseillers, après discussion, décide de réduire les zones devant faire l'objet d'un aménagement à destination des personnes à mobilité réduite entre la mairie et l'église.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Avec la nouvelle réglementation et dans le cadre du marché passé pour la réalisation du schéma de mutualisation, la communauté de communes a désigné l'entreprise CALIA Conseil pour réaliser une étude auprès des communes membres avec une restitution du diagnostic du territoire prévue le 20 février 2015.

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré un représentant de cette société le vendredi 13 février 2015 à la mairie à 16h et qu'il lui a fait part de ses craintes et de ses réserves à ce sujet.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 ET 29 MARS 2015

En vue des prochaines élections départementales, il a été procédé à l'organisation des tenues de bureau de vote du 1^{er} tour du 22 mars 2015 et du 2^{ème} tour du 29 mars 2015.

Dans la poursuite de la réforme territoriale engagée en 2010, l'Assemblée nationale a adoptée définitivement le 17 avril 2013 la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales destinée à garantir la parité hommes/femmes. Maintenant deux conseillers sont élus dans chaque canton au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours.

Nous ne comptons plus que 35 cantons contre 69 auparavant dans le département de Seine Maritime. Nous faisons partie du canton n°21 : Le Mesnil-Esnard dont la commune devient le bureau centralisateur du canton.

BUDGET PRIMITIF 2014 : VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil que quatre virements de crédits ont été effectués sur le budget 2014 :

- Pour alimenter le compte 6411 rémunération personnel titulaire il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues le somme de 1 600,00 €. (délib. 2014/57).
- Pour alimenter le compte 6531 indemnités Maire et Adjoints il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues le somme de 480,00 €. (délib. 2014/58).
- Pour alimenter le compte 658 charges diverses de gestion courante il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues le somme de 1 560,00 €. (délib. 2014/60).
- Pour alimenter le compte 60612 énergie et électricité il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues le somme de 145,00 €. (délib. 2014/61).

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Communauté de Communes du plateau de Martainville :

- Il n'y aura pas d'augmentation du coût du ramassage des poubelles pour 2015.
- Concernant la mutualisation communautaire pour l'urbanisme il y aura une création d'un service commun avec l'embauche de personnel pour les instructions de permis de construire. Sera à prévoir au BP 2015 50 % à la charge des communes sur la base de la population soit 2 299,25 €.
- La commune a demandé à la communauté de communes d'effectuer un curage de la mare (pris en charge financièrement par la Com Com)
- Une proposition d'achat groupé de panneaux publicitaire lumineux a été faite aux communes et Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il l'a refusé. Décision approuvée par le conseil.
- La fête communautaire aura lieu le samedi 30 mai 2015 à Martainville Epreville.

Contournement Est de Rouen - Liaison A28/A13

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré un représentant de la DREAL ce jour à 18h30 qui lui a remis l'étude préalable à l'enquête publique. Celle-ci est prévue en 2016. Le début des travaux est envisagé en 2020 pour une ouverture en 2024.

Vidéo protection

Après plusieurs cambriolages consécutifs survenus sur le territoire de la commune, Mr le Maire se voit dans l'obligation d'intervenir pour préserver au maximum la sécurité des concitoyens.

Mr le Maire a rencontré un référent sûreté en prévention technique de la malveillance et en vidéo protection du groupement de Gendarmerie de la Seine Maritime pour la réalisation d'un diagnostic de sûreté gratuit. Celui-ci permet d'élaborer un schéma proportionné à nos attentes et à celle des administrés.

53^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

La commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie a eu lieu pour la 1^{ère} fois à Bois l'évêque en 2005. Le comité FNACA de Ry a été créé en 1973 (+de 50 communes concernées). Cette année elle aura lieu le jeudi 19 mars 2015 à partir de 18h sur la commune de Bois l'évêque. Environ 150 personnes sont attendues (Portes drapeaux, musiciens, élus et administrés...).

Aménagement de sécurité du carrefour D43-D53

Depuis la réunion du 3 octobre 2014 relatif au projet d'aménagement du carrefour RD43/RD53 à des fins de sécurité, aucune nouvelle n'a été constatée à ce dossier. Une lettre conjointe entre les communes de Bois d'Ennebourg et de Bois l'Evêque a été envoyée à Mr le Président du Département.

Benne à ferrailles

L'entreprise DRUEL Emmanuel d'Alizay propose à la commune de mettre à disposition une benne pour collecter de la ferraille gratuitement. Mr le maire va rencontrer cette personne prochainement et l'idée est acceptée par les membres du conseil municipal.

Demande d'un administré

Mr le maire informe les membres du conseil municipal qu'un administré s'est proposé de réaliser l'élagage, l'abattage et la récupération des déchets verts sur la commune. Le conseil municipal après discussion ne retient pas cette proposition.

Nettoyage de la Ravine

Actuellement trois personnes seraient intéressées par la proposition de la municipalité pour le nettoyage de la Ravine.

Une visite des lieux va être programmée très prochainement avec la commission travaux et Christian, notre employé communal.

La séance est levée à 23 h 15 mn.